

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

Note: Le conseil de la MRC siège à la présente séance, soit en présentiel ou en visioconférence, tel que requis par l'arrêté numéro 2021-090 du 20 décembre 2021.

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue tenue selon la loi, à Laverlochère-Angliers, au 11 rue Saint-Isidore Ouest (Salle du Pavillon), le **MERCREDI 16 MARS 2022 à 20 h 07** à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M. Luc Lalonde	, maire de Béarn
M. Bruno Boyer	, maire de Belleterre
M. Jocelyn Cardinal	, maire de Duhamel-Ouest
M. André Pâquet	, maire de Fugèreville
M. Roger Bouthillette	, maire de Guérin
M. Norman Young	, maire de Kipawa (en Teams)
M. Vincent Gingras	, maire de Latulipe-et-Gaboury
M. Daniel Barrette	, maire de Laverlochère-Angliers
M. Simon Gélinas	, maire de Lorrainville
M. Alexandre Binette	, maire de Moffet
M ^{me} Lyne Ash	, mairesse de Nédélec (en Teams)
M. Nico Gervais	, maire de Notre-Dame-du-Nord et préfet suppléant de la MRCT
M ^{me} Isabelle Coderre	, mairesse de Rémigny (en Teams)
M. Richard Robert	, maire de St-Bruno-de-Guigues
M. Mario Drouin	, maire de St-Édouard-de-Fabre
M. Marco Dénomme	, maire de St-Eugène-de-Guigues
M. Pierre Gingras	, maire de Témiscaming
M. Martin Lefebvre	, maire de Ville-Marie
M ^{me} Patricia Noël	, présidente du Comité municipal de Laniel et représentante du territoire non organisé

EST ABSENT :

M. Gérald Charon , maire de Laforce

TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTICE
DE :

M^{me} Claire Bolduc, préfète de la MRCT

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Daniel Dufault	, coordonnateur au service d'aménagement et au développement du territoire
M ^{me} Katy Pellerin	, directrice du Centre de valorisation et responsable de la gestion des matières résiduelles
M ^{me} Christelle Rivest	, directrice de l'évaluation foncière et des finances
M. Chaibou Achirou	, directeur à l'aménagement et au développement du territoire
M. Sami Bdiri	, greffier
M ^{me} Lyne Gironne	, directrice générale-trésorière

N. B. : Le conseil de la MRC s'est réuni en réunion privée de 16 h à 20 h 02.

03-22-125

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE À 20 H 07 ET
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour de la présente séance a été transmis dans les délais prescrits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jocelyn Cardinal
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.
- **QUE** l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Information

MOT DE LA PRÉFÈTE

M^{me} Claire Bolduc salue le dévouement des élus municipaux dans l'accomplissement de leur fonction et les remercie pour la qualité du travail rendu à la population.

03-22-126

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16
FÉVRIER 2022**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 février 2022 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers;

Il est proposé par M. Richard Robert
appuyé par M. Roger Bouthillette
et résolu unanimement

- **QUE** ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Information

**PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM,
ART.150)**

Aucune question n'a été posée par l'assistance.

Information

**SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS 2022 DE LA MRC DE
TÉMISCAMINGUE - DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE
HYDROÉLECTRIQUE COMMUNAUTAIRE – PROJET ONIMIKI**

Les membres du conseil prennent acte du rapport présenté verbalement par la préfète.

Information

SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS 2022 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE – LA PROXIMITÉ DES SERVICES

M^{me} Bolduc exprime l'inquiétude et la désolation du conseil de la MRC de Témiscamingue à la suite de la fermeture de plusieurs bureaux de Postes Canada sur le territoire témiscamien. Elle mentionne que les élus ont profité de la présence du député fédéral, M. Sébastien Lemire, lors d'une réunion tenue avec ce dernier, afin de lui faire part de leurs préoccupations concernant la fermeture aléatoire de ces bureaux de poste.

03-22-127

SERVICES DE PROXIMITÉ : LES SERVICES DE POSTES CANADA

CONSIDÉRANT que Postes Canada est le service postal du Canada, qui fut créé en 1867, afin d'offrir aux citoyens un service postal plus fiable et d'assurer la sécurité et l'indépendance financière du service;

CONSIDÉRANT que la mission de la Société canadienne des postes consiste à servir tous les Canadiens, toutes les entreprises et tous les organismes en assurant la transmission protégée des messages, de l'information et des colis partout au Canada et en offrant une qualité et une valeur telle qu'elles lui garantissent leur fidélité;

CONSIDÉRANT qu'au cours des dernières décennies, au Témiscamingue, le constat est un désengagement de Postes Canada pour offrir un service adéquat dans chacune des municipalités;

CONSIDÉRANT qu'encore tout dernièrement, Postes Canada a agi sournoisement, en installant des boîtes postales communautaires, en pleine nuit, sur le territoire de la municipalité de Saint-Édouard-de-Fabre et que depuis, le bureau de poste est fermé dans cette municipalité;

CONSIDÉRANT que plusieurs démarches ont été réalisées par la municipalité pour tenter d'avoir une rencontre avec des dirigeants de Postes Canada afin de leur expliquer la réalité rurale de notre territoire;

CONSIDÉRANT qu'aucun retour n'a été fait par Postes Canada;

CONSIDÉRANT que le bureau de poste de la municipalité de Saint-Édouard-de-Fabre est protégé contre une fermeture en vertu du moratoire sur la fermeture des bureaux de poste en régions rurales tel qu'il apparaît sur le site du gouvernement du Canada;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Témiscamingue et le député M. Sébastien Lemire sont préoccupés par le fait que Postes Canada représente un service essentiel pour les municipalités et qu'il s'avère difficile d'obtenir des réponses à leurs questions;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Mario Drouin
appuyé par M. Martin Lefebvre
et résolu unanimement

- **QUE** le Conseil de la MRC de Témiscamingue dénonce le piètre service offert par Postes Canada envers les communautés rurales.
- **QUE** la MRC de Témiscamingue réitère l'importance sur le maintien des services de Postes Canada et qu'à ce titre, elle apporte son

appui à l'Association canadienne des maîtres poste et adjoints dans sa démarche auprès de Postes Canada afin de conserver les services du bureau dans les régions.

- **DE CONVOQUER** une rencontre auprès de la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement et ministre responsable de Postes Canada.
- **DE DEMANDER** une rencontre avec la ministre du Développement économique rural, Madame Gudie Hutchings

03-22-128

PROJET DE COOPÉRATION INTERNATIONALE

CONSIDÉRANT que le programme de coopération « prospective stratégique territoriale » rassemble 3 territoires : Erdre et Gesvres, Sud Lozère et Témiscamingue autour de deux objets : l'attractivité du territoire et le partage des méthodes d'anticipation stratégique;

CONSIDÉRANT qu'à travers ce programme chaque territoire va s'inspirer auprès de ses partenaires les ressorts pour renouveler sa stratégie d'attractivité territoriale;

CONSIDÉRANT le passage de la délégation française en octobre 2019;

CONSIDÉRANT que le programme a été mis sur pose pendant la pandémie de la Covid-19;

CONSIDÉRANT qu'un comité de travail a été mis en place au début de l'année 2022, pour préparer la programmation pour qu'une délégation témiscamiennne puisse se rendre en France et que la mission aura lieu du 2 au 13 mai 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Vincent Gingras
appuyé par M. Richard Robert
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** une délégation témiscamiennne composée de représentants de la MRC de Témiscamingue à se rendre en France.
- **DE FIXER** le nombre de représentants de la MRC de Témiscamingue, composant la délégation témiscamiennne, à douze (12) membres.
- **D'AUTORISER** un budget de quarante mille dollars (40 000 \$) pour défrayer les dépenses en lien avec cette mission, cette dépense étant assumée par le volet FRR - Volet 2 « Projets spéciaux ».
- **QUE** les municipalités locales désirant envoyer un représentant assument 25% desdites dépenses.

03-22-129

ENJEU PONCTUEL: LES SOINS EN SANTÉ

CONSIDÉRANT qu'il a été porté à l'attention des membres du Conseil de la MRC du transfert de personnes âgées vers l'Abitibi (Amos, Macamic et Rouyn-Noranda), nécessitant de l'hébergement de transition vu que ces

mêmes personnes sont en attente d'une place en ressources intermédiaires (RI) au Témiscamingue;

CONSIDÉRANT qu'en régionalisant le comité d'orientation et d'admission, le CISSSAT gère la clientèle « aînée » avec une vision stricte de gestion administrative, sans prendre en compte les conséquences pour les familles et proches aidants;

CONSIDÉRANT qu'aucune prévision de construction ou d'adaptation d'immeubles disponibles n'a été prévue ou jugée essentielle par le CISSSAT en termes de développement d'infrastructures RI ou CHSLD au Témiscamingue alors que les besoins estimés sont disponibles, sur une horizon menant à 2031;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, aucun projet de « Maison des aînés » n'a été annoncé pour le Témiscamingue, alors que 4 projets sont ciblés en Abitibi;

CONSIDÉRANT qu'au Témiscamingue, les ressources d'hébergement n'ont aucune aide humaine et financière de la part du CISSSAT et des institutions gouvernementales pour les démarches en immigration, pour le soutien à l'intégration et au logement des travailleurs et travailleuses issues de l'immigration;

CONSIDÉRANT que le comité citoyens pour des soins de santé durables au Témiscamingue est d'avis que cette situation apporte les conséquences suivantes :

- Dégradation de l'état de santé des personnes transférées qui n'ont plus accès à leurs proches aidants et à leurs familles compte-tenu des distances;
- Épuisement des aidants naturels;
- Énormes responsabilités pour le personnel soignant qui n'a plus le support des proches aidants et conséquences prévisibles sur l'état de santé de la personne aînée;
- Démotivation du personnel et pénurie de préposés-es en RPA. Passage de PAB au réseau public pendant qu'on réfère les personnes dans les services communautaires;
- Toutes les infrastructures du réseau public en ressources d'hébergement, les ressources humaines, l'expertise développée, les équipements achetés en Abitibi ne le seront pas au Témiscamingue.
- Dévitalisation du territoire et déstructuration du réseau de services au Témiscamingue.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Pierre Gingras
appuyé par M^{me} Lyne Ash
et résolu unanimement

- **DE DÉNONCER** les déplacements des aînés vers différents lieux, en Abitibi, par le CISSSAT par simple souci de gestion administrative, plutôt que d'offrir de réels services auprès de cette clientèle vulnérable.
- **DE DÉNONCER** le manque de prévisibilité des besoins en matière d'infrastructures pour la clientèle vieillissante du Témiscamingue.

- **QUE** le Conseil de la MRC revendique à nouveau, la décentralisation des décisions dans chaque MRC de l'Abitibi-Témiscamingue.
- **QUE** la MRC de Témiscamingue réitère l'apport du milieu municipal dans les propositions à considérer pour offrir des services adéquats et fondés sur les particularités du territoire auprès du CISSSAT.

Information

ENJEU PONCTUEL: DÉMARCHE DU COMPLEXE DES EAUX PROFONDES

M. Daniel Barrette, représentant de la MRC au sein du CA du "Complexe des eaux profondes" fait état des dernières nouvelles en lien avec le projet porté par cet OBNL.

Il mentionne notamment que des discussions sont en cours avec la ville de Ville-Marie afin de désigner, d'un commun accord, l'emplacement qui va accueillir le complexe aquatique évitant ainsi de nuire aux développements projetés par la ville.

03-22-130

LES ÉLUS·ES MUNICIPAUX TÉMISCAMIENS SOLIDAIRES AU PEUPLE UKRAINIEN

ATTENDU que la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

ATTENDU que la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

ATTENDU qu'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

ATTENDU que les élus·es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

ATTENDU que la volonté des élus·es municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

ATTENDU que la volonté des élus·es municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

ATTENDU que les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie.
- **QUE** la MRC joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie.
- **QUE** la MRC demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse.
- **QUE** la MRC invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien.
- **QUE** la MRC déclare être un territoire d'accueil, qu'elle manifeste son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire et qu'en ce sens, elle prévoit accompagner toute initiative issue du Témiscamingue.
- **QUE** copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, Mme Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

03-22-131

FONDS RÉGIONS RURALITÉ (FRR) - VOLET 2 « PROJETS SPÉCIAUX » - RECOMMANDATION DU COMITÉ GAMME

CONSIDÉRANT que lors de la réunion de travail du budget 2022, le conseil de la MRC a été sensibilisé à l'importance de se positionner comme « territoire à haut potentiel numérique » et qu'à cet égard, une ressource « agent de développement numérique » s'avérait essentielle pour se démarquer;

CONSIDÉRANT qu'à ce moment, les membres du conseil étaient en accord avec le concept d'agent de développement numérique, mais souhaitaient avoir un descriptif du poste pour mieux se positionner;

CONSIDÉRANT que les éléments suivants doivent être pris en compte :

- Avec l'arrivée du déploiement de la fibre optique par Vidéotron, le Témiscamingue devient un territoire de choix pour l'accueil d'une main-d'œuvre qualifiée avec les opportunités qu'offre le télétravail;
- La ressource sera un élément clé pour l'animation et la vitalité des milieux;
- Le Témiscamingue, dans sa stratégie d'attraction, pourra vendre le concept d'une « Terre d'opportunités pour le développement numérique »;
- Le territoire témiscamien deviendra comme un parc industriel, mais sous l'approche d'un espace numérique;
- Le Témiscamingue doit se démarquer comme territoire de choix pour les télétravailleurs et les développements numériques.

CONSIDÉRANT que cette nouvelle ressource aurait un mandat de concertation, de veille, d'organisation de formation et offrirait un soutien et un accompagnement;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité du GAMME de répondre positivement à la création de ce poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Alexandre Binette
appuyé par M. Marco Dénomme
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** la création d'un poste d'agent de développement numérique, financé par l'enveloppe du Fonds Régions Ruralité – Volet 2 « projets spéciaux ».

Note : M^{me} Patricia Noël quitte la réunion, il est 20 h 27.

Information

FONDS RÉGIONS RURALITÉ: VOLET 1 - MUNICIPALITÉ ET ORGANISME - TOPO DU 1^{ER} APPEL DE PROJETS

Les membres du conseil ont pris acte du compte-rendu en lien avec le 1^{er} appel de projet pour le volet 1 « Municipalité et organisme ». Le second appel de projets se termine le 25 avril 2022 à 16 h.

Note : M^{me} Patricia Noël réintègre la réunion, il est 20 h 30.

03-22-132

SÉCURITÉ INCENDIE: AUTORISATION POUR LE LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES POUR UN SYSTÈME DE COMMUNICATIONS EFFICIENT

CONSIDÉRANT que lors de la séance du conseil de la MRC tenue le 21 avril 2021, les élus ont donné leur autorisation pour la préparation d'une étude d'avant-projet et un devis afin de doter le territoire d'un système de radiocommunication efficace et fonctionnel d'ici la fin de l'année;

CONSIDÉRANT que lors de la séance du comité administratif du 7 juillet 2021, le mandat fut octroyé à l'entreprise Services Conseils Flexconsult inc.;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil, lors d'une réunion de travail en février 2022, ont pris connaissance du rapport préliminaire de Flexconsult inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marco Dénomme
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **DE MANDATER** Services Conseils Flexconsult inc. dans la poursuite de son mandat pour produire un devis visant à répondre aux besoins du milieu municipal, en matière de communications en sécurité incendie, selon l'option globale, présentée auprès des membres du conseil de la MRC, lors d'une rencontre de travail.
- **D'AUTORISER** le lancement de l'appel d'offres pour l'implantation d'un système de communication en sécurité incendie et l'acquisition d'équipements pour les usagers.

Le consultant attiré au dossier poursuivra son mandat en collaboration avec les différents directeurs des services incendie du Témiscamingue. La répartition du financement des coûts reliés à ce projet reste à définir.

03-22-133

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE BÉARN POUR LE DÉPÔT D'UNE CANDIDATURE AU PRIX MÉRITES 2022

CONSIDÉRANT que l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) attribue des prix du mérite lors de la tenue de son congrès annuel;

CONSIDÉRANT que l'un des mérites accordés a trait à la contribution d'un directeur général municipal dans la catégorie de la gestion municipale;

CONSIDÉRANT la contribution exceptionnelle de Madame Lynda Gaudet, directrice générale de la municipalité de Béarn, au milieu municipal :

CONSIDÉRANT le travail de Madame Gaudet au fil des années pour valoriser le rôle d'un directeur général et secrétaire-trésorier au sein d'une municipalité et dans le développement d'une communauté;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Alexandre Binette
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **D'APPUYER** la candidature de madame Lynda Gaudet, directrice générale-greffière-trésorière, à la municipalité de Béarn, au Mérite 2022 de l'ADMQ, au volet « gestion municipale ».

03-22-134

CAMPAGNE 2022 EN PROMOTION ET EN TOURISME: AUTORISATION POUR LA RÉSERVATION DES SUPER PANNEAUX ET BIXI POUR LA CAMPAGNE NATIONALE DE 2022

CONSIDÉRANT la résolution 11 - 21 – 452 octroyant le contrat de co-réalisation des campagnes en tourisme et en attractivité à la firme Sparkling;

CONSIDÉRANT les affiches à installer sur des super-panneaux dans le grand Montréal et en Outaouais pendant le mois de mai et les affiches sur BIXI;

CONSIDÉRANT que les réservations des super-panneaux ne durent que 48 heures;

CONSIDÉRANT que les points stratégiques ont été identifiés par la firme Sparkling;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jocelyn Cardinal
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **D'OCTROYER** le contrat à Outfront pour l'affichage des super-panneaux et BIXI pendant respectivement 3 et 4 semaines au coût total de 84 244 \$, les coûts d'expédition ainsi que les taxes en sus. Le tout sera financé à même l'enveloppe tourisme.
- **D'AUTORISER** Mme Lyne Gironne, directrice générale –trésorière, à signer le contrat de service au nom de la MRC de Témiscamingue.

03-22-135

NOMINATION DE M. SAMI BDIRI À TITRE DE GREFFIER ET TRÉSORIER ADJOINT

CONSIDÉRANT que lors de sa séance du 9 septembre 2020 (résolution |09-20-316A), le comité administratif autorisait l'embauche de l'employé # 496 et que celui-ci était soumis à une probation pour une période d'un an;

CONSIDÉRANT que la période de probation a pris fin le 5 octobre 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité administratif;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Mario Drouin
appuyé par M. Nico Gervais
et résolu unanimement

- **DE PROCÉDER** à la nomination de M. Sami Bdiri à titre de greffier et trésorier adjoint.

Information

RECOMMANDATION POUR LA NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DU TÉMISCAMINGUE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE D'ATTRACTIVITÉ DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Ce point à l'ordre du jour est reporté à une séance subséquente du conseil.

Information

RAPPORT D'ACTIVITÉS – ÉVOLUTION MENSUELLE DES COÛTS ET DES VOLUMES DU RECYCLAGE, DES DÉCHETS ET DU COMPOSTAGE À L'ÉCOCENTRE

Le conseil de la MRC prend acte du rapport d'activités faisant état de l'évolution mensuelle des coûts et des volumes du recyclage, des déchets et du compostage à l'Écocentre ainsi que du tableau sur les poids de déchets par municipalité.

03-22-136

**GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - TRICENTRIS DEVIENT
UNE COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ**

CONSIDÉRANT qu'en février dernier, Tricentris a entamé un processus de changement de statut juridique afin de respecter les règles strictes prévues aux lois municipales en matière d'octroi de contrats publics;

CONSIDÉRANT que la désignation de la future coopérative de solidarité de Tricentris vise à rencontrer le paragraphe 5 du premier alinéa de l'article 573.3.5 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT que cette désignation permettrait à Tricentris de contracter avec les municipalités membres de gré à gré, tout en assurant une transparence dans le traitement des fonds publics qui transigent par lui, puisque la responsabilité de s'approvisionner par appels d'offres lui reviendrait;

CONSIDÉRANT la tenue de l'assemblée générale de constitution de la coopérative de solidarité, le 10 mars dernier;

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue est membre de la coopérative;

CONSIDÉRANT que M^{me} Claire Bolduc a été élue administratrice pour les 2 prochaines années;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Richard Robert
appuyé par M. Mario Drouin
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le versement d'un montant de 10 \$ pour la part sociale de la MRC de Témiscamingue au sein de la coopérative de solidarité Tricentris.
- **D'AUTORISER** la préfète à signer pour et au nom de la MRC de Témiscamingue tout document pour le cheminement de ce dossier.

Information

RECOMMANDATION DU COMITÉ CAGE, s'il y a lieu

Aucune recommandation émise par le comité CAGE, pour la présente séance. Toutefois, M. Lalonde, membre du comité, informe le conseil que lors de leur dernière rencontre du comité, il a été mentionné que la MRC se devait de débiter l'émission des constats d'infraction, après plusieurs années de sensibilisation, par la remise de billets de courtoisie.

Information

**ADOPTION DU PROJET DE LOI 64 - NOUVELLES OBLIGATIONS À
APPLIQUER PAR LES ORGANISMES MUNICIPAUX**

L'Assemblée nationale du Québec a sanctionné le 22 septembre 2021 le projet de loi 64, lequel apporte des modifications significatives au droit applicable en matière de protection de la vie privée au Québec,

notamment par la création de nouvelles obligations pour les organismes municipaux (municipalité, régie intermunicipale et MRC). Les nouvelles exigences découlant du PL 64 se doivent d'être prises au sérieux.

Parmi ces mesures, notons l'obligation de créer un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, l'exigence de publier une politique de confidentialité, ou encore, celle d'aviser la Commission d'accès à l'information de tout incident de confidentialité impliquant un renseignement personnel.

Une première série de modifications aux lois sur la protection des renseignements personnels entreront en vigueur sous peu. Ces dispositions ont pour objectif d'assurer un meilleur contrôle des citoyens sur leurs renseignements personnels. Les organismes municipaux devront accroître leur transparence au niveau de leurs pratiques de collecte, de protection et d'utilisation des renseignements personnels.

03-22-137

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL - REPORT DE LA DATE POUR LA SÉANCE DE SEPTEMBRE

CONSIDÉRANT qu'une séance est planifiée le 21 septembre 2022;

CONSIDÉRANT la tenue du congrès de la Fédération québécoise des municipalités du 22 au 24 septembre 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. André Pâquet
et résolu unanimement

- **DE MODIFIER** la date de la séance de septembre pour le 14 septembre 2022.

Information

SUIVI | COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRCT

Le Conseil de la MRC a pris acte du projet du procès-verbal de la séance du 9 mars 2022 et de la séance ajournée du 11 mars 2022 du comité administratif.

03-22-138

AFFAIRES MUNICIPALES : NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ SÉCURITÉ INCENDIE : SECTEUR NORD ET SUD

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer des représentants des secteurs nord et sud au comité sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que M. Roger Bouthillette, maire de Guérin a manifesté son intérêt pour siéger audit comité;

CONSIDÉRANT que M. Norman Young, maire de Kipawa a manifesté son intérêt pour siéger audit comité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Martin Lefebvre

appuyé par M. Pierre Gingras
et résolu unanimement

- **DE NOMMER** M. Roger Bouthillette représentant du secteur nord au comité sécurité incendie.
- **DE NOMMER** M. Norman Young représentant du secteur sud au comité sécurité incendie.

Information **AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune nouvelle affaire.

Information **PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150)**

Aucune question n'a été posée par l'assistance.

03-22-139 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

CONSIDÉRANT que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

Il est proposé par M. Marco Dénomme
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **QUE** l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochain conseil de la MRC : 20 avril 2022.

Il est 21 h 00.



Claire Bolduc, préfète



Lyne Gironne, directrice générale -
trésorière

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.